

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**TENUE LE 5 OCTOBRE 2020, À 19H00,**  
**À LA SALLE MUNICIPALE**  
**SITUÉE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Sont présents: La mairesse suppléante, Mme Sylvie Perreault.

Les conseillères mesdames Stéphanie Perreault, Marielle Gauthier, Sophie Bouchard et Noémi Soulard et le conseiller monsieur Normand Moore.

Assiste également à l'assemblée, M. Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée et M. Jean-Claude Doré secrétaire-trésorier adjoint.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse suppléante déclare la séance ouverte.

**2. 20-10-158 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020;
4. Présentation des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2020;
5. Correspondance;
6. Présentation des comptes à payer;
7. COVID-19
  - Aide financière pour les municipalités;
  - Halloween 2020;
8. Diverses résolutions:
  - Gestion des autorisations et des procurations – Mon dossier – Revenu Québec;
  - Avis d'élection partielle – Poste de maire;
  - Tarif de rémunération du personnel électoral;
  - Formation en ligne – ADMQ;
  - Demande d'appel d'offre à « Les Entreprises J.L.R. »;
  - Programme d'aide à la voirie locale ;
  - Intérêts taxes et autres (CIM);
  - Soutien financier légalisation du cannabis – Affichage;
  - Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;
  - Embauche d'un chauffeur – hiver 2020-2021;
  - Réparation Inter 1995;
9. Période de questions (de 19h30 à 20h);
10. Rapport de l'inspecteur municipal;
11. Suivi des actions à faire:
12. Rapport des activités du maire et des conseillers;
13. Sujets divers:
  - Réunion de travail – Budget 2021;
14. Tour de table sur le déroulement de la réunion;
15. Clôture de la séance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**3. 20-10-159 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**4. 20-10-160 : PRÉSENTATION DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter les états comparatifs en date du 30 septembre 2020..

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**5. CORRESPONDANCES**

▪ **20-10-161 : PROJET NOUVEAUX HORIZONS – LETTRE D'APPUI**

CONSIDÉRANT le dépôt du projet « Courte pointe d'hier à aujourd'hui » par le Cercle des Fermières de La Reine, au programme Nouveau horizons.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par M. Normand Moore et résolu à l'unanimité qu'une lettre d'appui soit transmise, en appui audit projet.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-10-162 : DEMANDE DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE ST-PHILIPPE DE LA REINE**

ATTENDU QU'une demande est faite en lien avec l'état du campanile et des cloches, lesquels ont besoin de réparations;

ATTENDU QU'une demande est faite afin d'appuyer la Fabrique dans l'envoi d'un sondage auprès de la population, ce dernier étant destiné à orienter les prochaines démarches.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité, de diffuser ledit sondage dans le journal l'Entrain. Toutefois, des informations supplémentaires devront être fournies à la municipalité afin de déterminer si un appui financier peut être possible.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**6. 20-10-163 : PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la présentation des comptes à payer, pour septembre 2020, au montant de 18 953.76 \$, et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- d'accepter la présentation des salaires versés aux employés, en septembre 2020, au montant net de 11 430.39 \$;
- d'accepter la présentation des factures payées par AccèsD Affaires, Visa ou par chèques, en septembre 2020, totalisant un montant de 3 729.32 \$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**7. COVID-19**

**8. DIVERSES RÉOLUTIONS**

▪ **20-10-164 : GESTION DES AUTORISATIONS ET DES PROCURATIONS DE L'ENTREPRISE – MON DOSSIER – REVENU QUÉBEC**

Il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité que M. Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-10-165 :**      **AVIS D'ÉLECTION PARTIELLE – POSTE DE MAIRE**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité que :

CONSIDÉRANT QU'avis de vacance du poste de maire a été déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité à séance ordinaire du conseil tenue le 14 septembre 2020;

ATTENDU QUE la vacance au poste de maire a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU que le poste de maire doit être comblé par une élection partielle ;

Le directeur général et secrétaire-trésorier avise le conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qu'il a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au 13 décembre 2020.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-10-166 :**      **TARIF DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

Il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité d'adopter la « Rémunération payable lors d'élections et référendum municipaux établie pour l'exercice financier 2020 », tel que paru dans la Gazette Officielle du Québec, le 28 décembre 2019. Tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-10-167 :**      **FORMATION EN LIGNE – ADMQ**

CONSIDÉRANT l'intérêt du directeur général pour le programme de formation en ligne de l'ADMQ.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'inscription à deux cours offerts en ligne de l'association des directeurs municipaux du Québec.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-10-168 :**      **DEMANDE D'UNE OFFRE DE SERVICES À LES ENTREPRISES J.L.R. INC. POUR LA**

**CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES  
MATIÈRES RECYCLABLES – ANNÉE 2021**

Il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité de demander une offre de services à Les Entreprises J.L.R. Inc., pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et des matières recyclables, pour un contrat d'un an, soit pour l'année 2021. Offre demandée pour la séance du conseil qui se tiendra le 2 novembre 2020.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **20-10-169 :** **TAUX D'INTÉRÊTS SUR ARRÉAGE DE TAXES ET/OU DROITS DE MUTATION – COVID-19**

ATTENDU QUE la municipalité a pris la décision de suspendre les intérêts sur les arrérages de taxes et/ou droits de mutation jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de rétablir les intérêts sur arrérage de taxes et/ou mutation à compter du 5 octobre 2020.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **20-10-170 :** **SOUTIEN FINANCIER LÉGALISATION DU CANNABIS – AFFICHAGE**

CONSIDÉRANT que la MRC d'Abitibi-Ouest offre un soutien financier de 600.00\$ en lien avec l'affichage relatif à la consommation de cannabis dans les lieux publics;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par M. Normand Moore et résolu à l'unanimité de procéder à la commande d'affiche par le biais de la MRC d'Abitibi-Ouest.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **20-10-171 :** **ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE**

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux

municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M<sup>me</sup> Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M<sup>me</sup> Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M<sup>me</sup> Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **20-10-172 :** **EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR – HIVER 2020-2021**



ATTENDU QUE madame Stéphanie Perreault, conseillère municipal, a été désignée à titre de responsable de la question «Ainés» au sein du conseil et qu'à ce titre, elle assumera la présidence du comité de pilotage de la municipalité;

ATTENDU QUE ledit comité de pilotage se verra confier le mandat d'élaborer un bilan des réalisations et actualiser le plan d'action MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité, de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de pilotage de la démarche MADA soit :

- |                            |                        |
|----------------------------|------------------------|
| - M. Normand Moore;        | - Mme Sophie Bouchard; |
| - Mme Stéphanie Perreault; | - Mme Noémi Soulard;   |
| - Mme Marielle Gauthier;   | - Mme Sylvie Perreault |

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-10-177 : MISE À JOUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT**

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité de nommer les membres du conseil municipal à titre de membre du comité de révision du Plan de développement, soit :

- |                            |                        |
|----------------------------|------------------------|
| - M. Normand Moore;        | - Mme Sophie Bouchard; |
| - Mme Stéphanie Perreault; | - Mme Noémi Soulard;   |
| - Mme Marielle Gauthier;   | - Mme Sylvie Perreault |

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-10-178 : PONCEAU SITUÉ DANS LE 4<sup>E</sup> ET 5<sup>E</sup> RANG – TRAVAUX DE RÉPARATION**

CONSIDÉRANT les travaux requis sur un ponceau dont l'extrémité Nord s'est affaissée;

CONSIDÉRANT la résolution 19-09-159 à l'effet que les travaux étaient autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux n'ont pas eu lieu étant donné les vérifications nécessaires auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sur le besoin ou non d'un certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT que selon les informations reçues récemment sur les travaux projetés à savoir :

- l'installation d'une barrière à sédiment pour éviter les apports de sédiments au cours d'eau durant les travaux, l'excavation du remblai autour de la section du ponceau à réparer avec de la machinerie et à la pelle ronde, le redressement de l'extrémité du ponceau et l'installation d'un collet pour unir les deux sections de ponceau, l'installation d'une membrane géotextile autour du ponceau, le remblayage de la zone excavée autour du ponceau et l'aménagement d'un enrochement sur le talus de la route, ne requièrent pas l'obtention d'une autorisation si les conditions suivantes pour en limiter les impacts sur l'habitat du poisson sont respectées :
  - Aviser le Bureau de la Protection de la faune de La Sarre au moins un (1) jour avant le début des travaux;
  - Les travaux doivent avoir lieu en période de basses eaux;
  - Les travaux doivent être réalisés de manière à limiter tout apport de sédiments vers le cours d'eau;
  - Aucune interruption du cours d'eau ne peut avoir lieu lors des travaux;
  - Aucune circulation de machinerie dans le cours d'eau n'est permise;
  - Aucun autre enrochement que celui du talus nord de la route, après le remblayage, n'est permis;

- Les travaux ne doivent pas créer d'obstacle au passage du poisson dans le cours d'eau et ce, tout au long de l'année.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par M. Normand Moore et résolu à l'unanimité que les travaux requis aient lieu selon les prescriptions du MFFP.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **20-10-179 :** **4<sup>E</sup> ET 5<sup>E</sup> RANG – ENTRETIEN SUBVENTIONNÉ**

Il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité de faire les démarches requises afin de récupérer une portion de la subvention destinée à l'entretien du 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> rang auprès du ministère des transports.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**12. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

- **20-10-180 :** **AUTORISATION À M. NORMAND MOORE POUR PROCÉDER À UN INVENTAIRE DES PONCEAUX**

Il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Normand Moore à procéder à un inventaire des ponceaux sur le territoire de la municipalité, ce dernier proposant ses services.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**13. SUJETS DIVERS**

- **20-10-181 :** **RECONNAISSANCE – DÉPART À LA RETRAITE**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Michel Roy après plus de 27 années de services;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire souligner ces années.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'offrir à M. Michel Roy, une carte prépayée au montant de 150.00\$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **20-10-182 :** **DÉNEIGEMENT AU SUD DU PONT P-00236 – ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL**

CONSIDÉRANT la limitation des charges pour le pont P-00236 suite aux inspections de structures effectuées par le Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que les équipements de la municipalité ne peuvent traverser ledit pont.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de faire la demande à la municipalité de Clerval pour l'entretien du 0,5 Km se trouvant au Sud dudit pont.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**14. TOUR DE TABLE SUR LE DÉROULEMENT**

- 15. **20-10-183 :** **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 21h06.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

---

Secrétaire trésorier

---

Maire

*Je, Sylvie Perreault, mairesse suppléante atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*